



La démarche CALSOL

Qu'est-ce que « CALSOL » ?



CALSOL est une marque de **qualité** des installateurs de **chauffe-eau solaires** en Nouvelle-Calédonie.

Développée en partenariat par :

° le Comité Territorial de la Maîtrise de l'Énergie (CTME) constitué de :

- > la Direction de l'Industrie, des Mines et de l'Énergie (DIMENC),
- > l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) ;

° et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA), qui coordonne la démarche depuis 2013.



Pourquoi s'engager ?

Un marché en plein développement

- > Les énergies fossiles coûtent de plus en plus cher : le recours à un chauffe-eau solaire est *plus économique* qu'un chauffe-eau électrique, à gaz ou même une pompe à chaleur ;
- > La demande de la clientèle pour des produits *plus écologiques* augmente



Actuellement, les installateurs adhérant à la démarche CALSOL peuvent faire bénéficier leurs clients de la prime ECOCASH du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie sur les chauffe-eau solaires individuels.

La reconnaissance d'une qualification professionnelle

- > La clientèle reconnaît dans la marque CALSOL un *gage de qualité et de sérieux* des conseils, de l'installation et du service après-vente.
- > Les professionnels adhérents bénéficient d'une *bonne visibilité auprès de leur clientèle* et des institutions : référencement de leurs coordonnées par la CMA, communication.



L'adhésion à CALSOL peut être valorisée pour l'obtention de contrats auprès des maîtres d'ouvrage publics et privés ou des fournisseurs de chauffe-eau solaires.

Comment s'engager ?

Etape 1 : se former à la pose de chauffe-eau solaire

- > Le Centre de Formation Lucien Mainguet (CFA) propose plusieurs sessions de formation par an, d'une durée de 2 jours ;
- > A l'issue de la formation au CFA, vous avez la possibilité de bénéficier d'un accompagnement gratuit à la pose de chauffe-eau solaire, pour renforcer vos acquis ;
- > Les personnes ayant déjà suivi une formation à la pose de chauffe-eau solaire peuvent demander à passer uniquement les tests théoriques et pratiques au CFA, sous conditions.

Etape 2 : faire sa demande d'adhésion à la démarche CALSOL

L'adhésion à la démarche CALSOL relève d'une démarche individuelle et volontaire.

La demande est adressée au Comité de Pilotage (DIMENC-ADEME-CMA) via la CMA. Le Comité de pilotage statue sur la demande dans un délai maximal de 3 mois. Il est nécessaire de :

- > Avoir suivi une *formation* à la pose de chauffe-eau solaire ;
- > Et avoir satisfait aux *tests réalisés par le CFA*,
- > Et *exercer une activité de plombier* au sein d'une entreprise de plomberie inscrite en tant que telle en Nouvelle-Calédonie,
- > Et faire la *demande d'adhésion dans les deux ans* suivant la validation des tests au CFA,
- > Et *s'engager* sur l'ensemble des points de la *Charte CALSOL*.

Pour les demandes de renouvellement d'adhésion il est demandé également de justifier d'au moins 2 poses réussies de chauffe-eau solaires durant les deux années écoulées. Le Comité de pilotage pourra procéder à des contrôles ou à un audit sur une ou plusieurs installations réalisées avant de se prononcer sur la demande de renouvellement.



L'adhésion, *nominative*, est validée pour une durée de 2 ans à compter de la date des tests passés au CFA, ou la date de fin de validité de la précédente adhésion. Une attestation est remise à chaque professionnel. Son nom et ses coordonnées sont référencés par la CMA.

Etape 3 : installer dans le respect des engagements CALSOL

- > *Respect de la Charte* de qualité CALSOL et notamment assurer une prestation de qualité et un service après-vente de deux ans à tous les clients.

Afin de garantir la fiabilité de la marque CALSOL, un suivi du respect des engagements des adhérents est assuré par le Comité de pilotage.



La Charte CALSOL, tous les documents à télécharger et la liste des adhérents sur : www.cma.nc/artisans-tout-savoir/developpement-durable/la-demarche-calsol

Votre contact : Karine Lacroix
Conseillère santé, sécurité, environnement
Tél. 28 23 37 - karine.lacroix@cma.nc

www.cma.nc

